

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

LES PIECES ADMINISTRATIVES

ARRETE LE

APPROUVE LE

29 JUILLET 2019

PIECE DU PLU

6

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

LE BILAN DE LA CONCERTATION

ARRETE LE

29 JUILLET 2019

APPROUVE LE

PIECE DU PLU

6.1

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....3

1. LE CADRE DE LA CONCERTATION.....4

2. LES OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE.....6

2.1 Les outils de concertation en continu.....7

2.1.1. L'information dans la presse.....7

2.1.2. L'information dans le bulletin communal.....8

2.1.3. L'information sur le site internet de la commune.....9

2.1.4. Mise à disposition d'un registre.....10

2.1.5. La disposition du service urbanisme.....11

2.1.4. La disponibilité de l'élue en charge de l'urbanisme.....11

2.2 Les outils de concertation évoluant au cours de la procédure.....12

2.2.1. Les panneaux d'exposition.....12

2.2.2. Les ateliers de concertation.....13

2.2.3. La réunion publique.....14

2.2.4. L'information pendant la période de consultations des PPA et du public.....15

2.3 Les outils de concertation ponctuels au cours de la procédure.....16

2.3.1. La réunion de lancement.....16

2.3.2. L'enquête agricole.....17

LES ANNEXES.....18

1

LE CADRE DE LA CONCERTATION

L'article L153-11 du Code de l'Urbanisme indique que : « l'autorité compétente mentionnée à l'article L.153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L.103-3 ».

La concertation se déroule tout au long de la procédure d'élaboration du PLU. Elle est mise en oeuvre par le biais de différents outils (réunions publiques, exposition, communication par voie de presse, site internet...).

Deux étapes clés peuvent être néanmoins distinguées :

- le présent bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLU validé par le conseil municipal au stade de l'arrêt du projet,
- la concertation menée pendant la phase d'enquête publique qui interviendra à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Les articles L103-2 à L103-6 du Code de l'Urbanisme précisent que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant le PLU et doivent « pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Le 20 Juillet 2015, Chambly a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Elle avait alors défini les modalités de concertation propres à la démarche :

- » Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques,
- » Création d'une page internet dédiée sur le site de la ville et qui sera actualisée après chaque étape d'avancement de la procédure,
- » Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme,
- » Parutions d'articles dans le journal municipal,
- » Une réunion publique

Au-delà de ces supports, la Ville de Chambly souhaité être encore davantage à l'écoute de ses concitoyens en créant une adresse électronique dédiée à la révision du PLU plu@ville-chambly.fr, ainsi qu'un e-registre accessible depuis ce site, et permettant à chacun de s'exprimer et de recevoir une réponse.

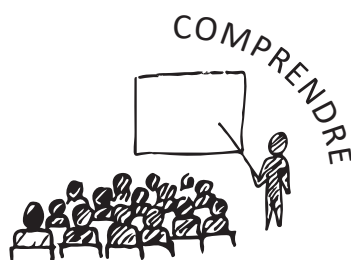
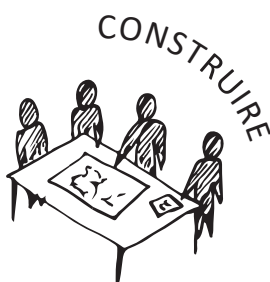
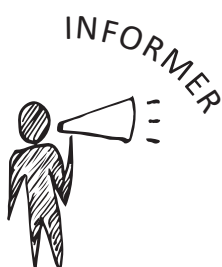
- Page dédiée à la procédure de révision et sa concertation -



2

LES OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des outils d'information et de concertation ont été mis en oeuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques, observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé.



2.1. LES OUTILS DE CONCERTATION EN CONTINU



2.1.1 L'information dans la presse

Tout au long de la procédure de révision du PLU, des informations ont été diffusées dans la presse locale. Ces communications ont pris la forme d'articles et d'annonces. Ils ont permis de faciliter l'accès aux temps d'informations, d'échanges et de concertation spécifiques qui se sont tenus au cours de la procédure. Près de 4 articles ont été réalisés spécifiquement :

- » 2 articles sur la démarche de révision du PLU et de sa concertation
- » 2 articles concernant l'état d'avancement d'un projet communal intégré au PLU (long terme)

Date	Organisme	Titre de l'article / sujets abordés
La démarche de révision du PLU et de sa concertation		
8 Mars 2017	L'Echo du Thelle	Article traitant de la concertation spécifique sous forme d'ateliers animé par l'association Le ROSO
18 Octobre 2017	Oise Hebdo	Présentation de l'avancement de la révision du PLU et du contenu du PADD dans le détail.
La zone de loisir et de tourisme au hameau du Mesnil Saint-Martin		
18 Octobre 2017	L'Echo du Thelle	Présentation par les élus de Chambly des projets de la commune à horizon 2027.
29 Novembre 2017	L'Echo du Thelle	Présentation du projet de base de loisir au Mesnil Saint Martin

■ CHAMBLY Un jeu pour développer des idées citoyennes



Le jeu du Roso a attiré trente-six Chamblaisiens qui ont plâché sur des thèmes liés à l'aménagement de leur territoire.

CHAMBLY Plan Local d'Urbanisme, une transformation en marche



Le conseil municipal a largement participé au PLU pour les projets Chambly 2027.



- Différents articles, différents journaux
pour informer sur la procédure, son
contenu et sa concertation -

2.1.2 L'information dans le bulletin communal

Tout au long de la procédure de révision du PLU, la commune de Chambly s'est appuyée sur ses propres outils de communication pour évoquer l'élaboration et l'état d'avancement du PLU. Les articles dans le bulletin ont permis d'apporter des éléments de méthodologie et des éléments explicatifs auprès de la population, mais aussi sur les outils de concertations ou les moyens d'informations dont pouvaient disposer les administrés.

Date	Organisme	Titre de l'article / sujets abordés
Le magazine		
Décembre 2016 / Janvier 2017	Mon Journal N°71, Ville de Chambly	Urbanisme : demain se prépare aujourd'hui
Juillet / Août 2017	Mon Journal N°72, ville de Chambly	Dessiner avec vous le Chambly de demain

Zoom sur ma ville

Urbanisme : demain se prépare aujourd'hui

L'équipe municipale a engagé une révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Ce document, qui dessine le Chambly de demain, sera réalisé en pleine concertation avec les Chamblysiens.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable de la commune. Il offre une vision des évolutions envisagées pour notre ville sur les 10 à 15 prochaines années. Il est aussi le principal instrument de gestion du sol de la commune, et définit les règles sur la base desquelles devront être accordées ou refusées les autorisations d'urbanisme.

Le premier Plan Local d'Urbanisme chamblysiens date de 2006 avec le passage du précédent POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU. Il a donc 10 ans cette année. La révision qui s'engage a vocation à faire le bilan de celui-ci et à intégrer les évolutions à venir. Elle permettra ainsi d'élaborer collectivement, avec tous, un projet partagé qui dessinera le visage du Chambly de demain.

Cette révision permettra également d'intégrer les évolutions obligatoires des dispositions en matière d'urbanisme, comme le Grenelle de l'environnement et la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), ainsi que le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique). C'est le bureau d'étude Citianova qui a été retenu pour accompagner la commune dans cette démarche.



La concertation, une évidence

« L'élaboration du PLU s'effectuera dans le cadre d'une concertation permanente avec l'ensemble des Chamblysiens. La population sera informée à chaque étape du processus » explique Patrice Gouin, maire-adjoint chargé de l'urbanisme.

Afin de vous informer au mieux, la mairie met en place une communication spécifique pendant toute la durée de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Une information régulière à travers les publications municipales, comme le site Internet de la commune ou votre journal Chambly ma ville.

Des expositions publiques présentant les étapes et les orientations générales du document, accompagnées de réunions publiques seront également organisées. Enfin, un registre de concertation papier doublé d'une alternative numérique seront mis à disposition pour recueillir vos observations, suggestions et autres demandes liées au PLU.

Le Chambly de demain se dessinera avec vous !



Une ville agréable pour tous

Les élus ont dégagé, en concertation, plusieurs pistes concrètes pour le Chambly de demain. Ainsi, parmi les propositions qui seront soumises à la concertation, trois axes majeurs se détachent :

- **Conforter la Zone des Marais dans sa vocation d'espace sportif et de loisirs verts**, désenclavée par un accès nouveau via la zone d'activités des Portes - La Zone du Stade des Marais, compte de vastes espaces naturels. Nous souhaitons valoriser ce site. L'aménagement en pôle sportif mais aussi en espace bucolique dédié à la détente et au sport pour tous. Nous imaginons en faire un pôle vert de Chambly, où l'on pourra venir en famille ou entre amis passer des moments agréables au bord du cours d'eau ou au milieu d'une nature généreuse - détaille Patrice Gouin. Mais au-delà de l'aménagement durable, à l'urbanisme, au développement économique et à la redynamisation du centre-ville.
- **Poursuivre une croissance maîtrisée de la population**. Afin de lutter contre le phénomène de désertement des foyers et ainsi de stabiliser son niveau de population, la commune doit construire environ 50 logements par an pour ne pas perdre d'habitants. Le PLU confirmera les secteurs urbanisables, avec l'objectif de continuer à maîtriser l'évolution de la démographie chamblysienne.
- **Renforcer le dynamisme économique de Chambly**. Après le succès de la Zone d'activités des Portes de l'Oise - aujourd'hui remplie - et la prochaine réalisation d'un Pôle commercial et de loisirs, les secteurs dédiés à l'accueil de nouvelles activités (et donc toujours davantage d'emplois) seront à définir.

peut plus à priori s'opposer, ou au moins avec l'appui des services de la Ville combat mais que parfois engendrent certaines des réalisations, trop rapides.

Autre exemple, le chemin herbu. C'est parce que l'emplacement avait été réservé dans le PLU de 2006 que cet accès entre la gare et la zone d'activités des portes de l'Oise a pu être réalisé et que les Chamblysiens bénéficient aujourd'hui d'une route à double sens de circulation, complétée par une haie en contre sécurité.

Zoom sur ma ville

DESSINER AVEC VOUS LE CHAMBLY DE DEMAIN

Afin de rendre la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) la plus accessible possible pour les habitants, la mairie propose des rendez-vous réguliers aux Chamblysiens ainsi que des outils faciles d'accès.

« Votre avis compte ! » C'est le message qu'ont conjointement lancé David Lassarus, maire de la commune et Patrice Gouin, maire-adjoint délégué à l'aménagement économique, à l'urbanisme et au développement durable, à tous les participants en amont du grand jeu de la concertation proposé par le ROSO, le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise, le vendredi 3 mars dernier.

À travers ce jeu pédagogique spécialement dédié à la concertation sur le PLU, ce sont plus de 40 personnes (entrepreneurs, jeunes citoyens, habitants, membres de commissions et membres du conseil municipal) qui ont planché sur le Chambly de demain et leurs priorités pour leur commune pour les 10 années à venir.

Plus de deux heures de réflexions et de débats ont accompagné les propositions des Chamblysiens, réparties en quatre thèmes (vivre, aménager, développer, protéger). Des débats avec les participants qui ont permis une grande qualité d'échanges, le tout dans une ambiance très décontractée et propice à la concertation. « L'implication de tous ces chamblysiens d'origines très diverses est vraiment un plus pour la concertation et c'est ce que nous souhaitons. Il en découle des propositions très intéressantes pour l'avenir de notre commune », souligne Patrice Gouin au terme de cette réunion participative.



Un site participatif

À l'image de cette réunion de concertation, les élus ont souhaité que la révision du plan local d'urbanisme soit l'occasion d'un large débat citoyen, pour associer les Chamblysiens à l'élaboration du Chambly de demain.

Dans ce cadre, le service informatique de la mairie a développé un site internet spécifique, qui donne accès à toutes les informations et aux étapes de la concertation : www.plu-ville-chambly.fr. Ce site est également accessible via la page d'accueil du site Internet de la commune : www.ville-chambly.fr.

En plus des résultats de ce grand jeu et des autres rendez-vous de la concertation qui nourriront les travaux d'élaboration de la révision du PLU, chacun trouvera sur cet outil la description de ce qu'est le plan local d'urbanisme, des éléments sur la concertation avec la population et ses modalités, des documents à télécharger ainsi que les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Vous y trouverez également un e-registre, ayant pour objet de recueillir l'ensemble des observations (anonymement ou non) de toute personne intéressée par la Révision du Plan Local d'Urbanisme. Si vous le souhaitez, ces propos seront reportés sur le registre des observations mis à disposition au service urbanisme.

Enfin, une adresse courriel est également à votre disposition si vous souhaitez faire parvenir vos remarques liées à la révision du PLU aux services de la mairie : plu@ville-chambly.fr.

Le PLU, qu'est ce que c'est ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable de la commune. Il offre une vision des évolutions envisagées pour notre ville sur les 10 à 15 prochaines années. Il est aussi le principal instrument de gestion du sol de la commune et il définit les règles sur la base desquelles seront accordées ou refusées les autorisations d'urbanisme.

Le premier Plan local d'urbanisme Chamblysiens date de 2006 avec le passage du précédent POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU. Il a donc 10 ans cette année. La révision qui s'engage a vocation à faire le bilan de celui-ci et à intégrer des objectifs nouveaux. Elle permettra d'élaborer collectivement un projet partagé qui dessinera le visage du Chambly de demain.

- Deux numéro ont dédié un article au projet de révision du PLU de la commune -

2.1.3 L'information sur le site internet de la commune

Dès les premiers mois de lancement de la procédure de révision, la commune de Chambly a mis en ligne un espace dédié au PLUi : <http://plu.ville-chambly.fr>. De la même manière, un espace dédié spécifiquement à la concertation a été mis en place, permettant de prendre connaissance au fur et à mesure des bilans tirés de la concertation mise en place (réunion publique et ateliers).

Le site internet permet de présenter la démarche et les étapes du PLU ainsi que les objectifs, les acteurs qui concourent et ont concouru à son élaboration.

Il a été alimenté tout au long de la procédure et permet aux visiteurs de télécharger des documents d'informations spécifiques sur le PLU en cours d'élaboration :

- » La délibération
- » Le bulletin municipal
- » Diagnostic
- » PADD
- » Compte Rendu de Réunion Publique

Le site internet dédié au PLU offre également la possibilité à la population de transmettre ses interrogations et de prendre connaissance des questions les plus récurrentes dans la rubrique FAQ (Foire aux questions).

*Qu'est-ce que le PLU ?
Les objectifs de
l'élaboration du PLU
sont rappelés.*

*Accès direct au
e-registre*

*Foire aux questions
comme : Pourquoi
réviser le PLU alors
qu'il a déjà été révisé
en 2011?*

ACCUEIL **LE PLU** **LA CONCERTATION SUR LE PLU** **JE PARTICIPE AU PLU** **DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER** **FAQ** GLOSSAIRE CONTACT

• Imprimer
• E-mail

QU'EST-CE QUE LA CONCERTATION ?

La concertation a pour objectif d'associer les habitants, les futurs usagers ou les riverains d'un projet à sa conception. C'est le cas pour le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

RÉVISION DU PLU ET CONCERTATION :

Le processus de concertation engagé par la Ville de Chambly dans le cadre de la révision générale du PLU se veut être le plus large possible, de manière à associer un maximum de Chamblysiens, d'acteurs du monde professionnel et associatif local, à la construction d'un projet solidaire et durable pour tous.

La concertation a démarré dès le lancement de la procédure et se poursuivra au minimum jusqu'à l'arrêt du PLU.

Établie, conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, elle a été mise en place par le conseil municipal de Chambly, dans sa **délibération en date du 20 juillet 2015**, afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

ACCUEIL **LE PLU** **LA CONCERTATION SUR LE PLU** **JE PARTICIPE AU PLU** **DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER** **FAQ** GLOSSAIRE CONTACT

• Imprimer
• E-mail

LES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

- Délibération du conseil municipal
- Publication du journal de Chambly N°71 - Décembre 2016

LA PHASE DIAGNOSTIC

- Diagnostic - État Initial de l'Environnement
- Première réunion de concertation élargie

LA PHASE PROJET

- PADD : Présentation du plan d'aménagement et de développement durable
- PADD : Compte rendu de la réunion publique

- Extraits des pages du site internet de la commune dédiées au PLU -

2.1.4 Mise à disposition d'un registre

METHODOLOGIE ET BILAN QUANTITATIF

Par délibération du 20 Juillet 2015, Chambly a prescrit la révision de son PLU et défini les modalités de la concertation. Celle-ci a été affichée en mairie et publiées aux annonces légales. Dans le même temps, le lancement du site internet dédié précise les modalités de la concertation. Il précise que le registre est mis à disposition en mairie durant toute la procédure d'élaboration du PLU.

Un registre dématérialisé a également été mis en place et directement disponible depuis le site internet de la mairie et de la page dédiée au PLU. Le registre dématérialisé a été réalisé en interne par le service informatique avec un lien direct auprès du service urbanisme et l' élu en charge de l'urbanisme.

Des lectures et analyses du registre ont été mises en place à partir du début de la phase règlementaire. Le débat du PADD étant réalisé, les analyses du registre ont permis d'alimenter le projet communal, tant que ces dernières n'allaient pas à l'encontre du projet communal défini en amont.

La première participation a été enregistrée le 18 novembre 2016.

Fin juillet 2019, 16 participations ont été recensées. L'ensemble des participations ne concernent pas nécessairement le PLU de manière directe.

OBJET DES OBSERVATIONS

Les observations se répartissent selon les différentes thématiques suivantes :

- » Demandes de renseignements :
 - Demande spécifique sur une opération à venir et une opération en cours.
- » Suppression d'ER :
 - plusieurs demandes sur le même emplacement réservé
- » Proposition concernant le règlement écrit et graphique :
 - Une demande sur les hauteurs de clôtures, une demande d'ajustement de zonage et une de proposition de projet qui nécessiterait une évolution de hauteur.
- » Demande de rendez-vous
- » Précisions, réponses ou échanges de mail
- » Une demande spécifique sur le hameau du Mesnil Saint martin
- » Une demande spécifique sur le hameau d'Amblaincourt

Ainsi sur les 16 échanges recensés, toutes les demandes ont reçu une confirmation de lecture et ont été analysées lors de deux séances de travail avec le service urbanisme, l' élu référent et le bureau d'études.

PRISE EN COMPTE

L'ensemble des demandes ont permis d'améliorer le document de planification, en attirant l'attention sur des thématiques spécifiques ou générant des ajustements en lien avec le PLU antérieur (retour d'expérience du document). Elles ont pu être prises en compte lorsqu'elles n'allaient pas à l'encontre du projet d'aménagement ou lorsqu'elles amélioraient le projet d'aménagement.

Les emplacements réservés ont fait l'objet de plusieurs sessions de travail et des ajustements ont été opérés suite à la prise de connaissance de la concertation par le biais du registre.

La demande sur le hameau du Mesnil Saint Martin a été mise en attente des avis PPA et de la commission d'enquête avant de définir la suite à donner. Ce point a fait l'objet d'un échange spécifique avec la DDT et sa prise en compte a été réalisée.

2.1.5 La disposition du service urbanisme de la commune

Pendant l'ensemble de la procédure d'élaboration du PLU, le service urbanisme dirigé par Mme Bailly, s'est tenu à disposition des administrés et porteurs de projet.

La disposition du service est la suivante :

- » Les lundis, Mercredis, Jeudis de 08h00 à 12h00.
- » Les Mardis et Vendredis de 13h30 à 16h30.

Le service est également disponible par courriel, courrier et téléphone.

La présence du service urbanisme à l'ensemble des réunions, y compris réunion publique et ateliers a été assuré par Mme Bailly.

Plusieurs sorties terrain aux thématiques spécifiques : densité, déplacement doux, ... en complément de la réunion de lancement, ont été réalisées entre le bureau d'étude et le service urbanisme.

2.1.6 La disponibilité de l'élus en charge de l'aménagement et de l'urbanisme

Présent tout au long de la procédure, Mr Gouin, s'est rendu particulièrement disponible lors des réunions mais également auprès des demandes de ses administrés.

Plusieurs éléments de projet ont nécessité des visites terrains chez les particuliers. Mr Gouin, accompagné du bureau d'études a permis la rencontre pour le bien du projet et de la concertation. Un réel apport en termes d'explication et de compréhension entre les acteurs a ainsi pu être réalisé.



- Un accompagnement des élus et du bureau d'études en atelier de travail et sur le terrain -

2.2. LES OUTILS DE CONCERTATION ÉVOLUANT AU COURS DE LA PROCÉDURE

12

2.2.1 Les panneaux d'exposition

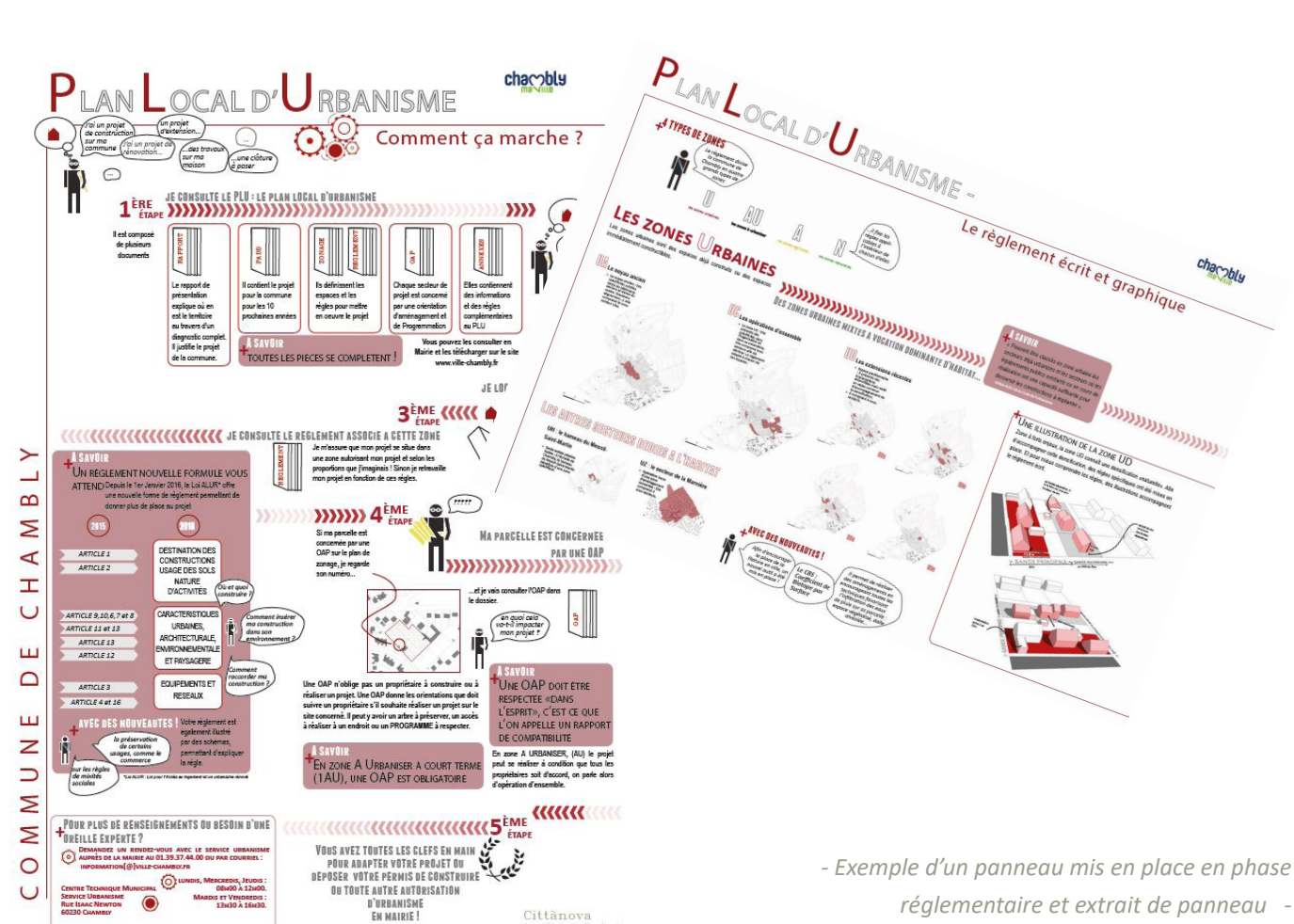
Des documents de communication ont été réalisés pour expliquer les étapes et les choix du PLU aux habitants de la commune. Des panneaux d'informations ont été édités récapitulant les grandes informations et étapes du PLU. Ils ont été exposés pour la première fois à la réunion publique concernant la phase diagnostic et à la phase PADD. L'exposition a été complétée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.

- ETAPE 1 : Phase de lancement (explication de la procédure du PLU, les objectifs et le calendrier) et le diagnostic en chiffres clefs et graphiques pédagogiques. Ces panneaux sont téléchargeables sur le site de la commune, à la page dédiée à la concertation de la commune. Les panneaux du PADD ont été réalisés dans la continuité du diagnostic. 4 panneaux ont été réalisés en format A0 et plastifiés afin d'en faciliter les modalités d'exposition.

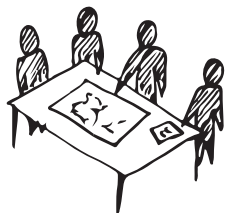
- ETAPE 2 : Phase règlementaire: 3 panneaux ont été réalisés en format 1200*1600 sur support Akylux de manière à fonctionner en îlot de concertation et être déplacés facilement. Ils ont été réalisés et exposés en juillet 2019.

- ETAPE 3 : Accompagner l'enquête publique. Afin de permettre aux administrés de pouvoir «prendre en main» le PLU, un panneau A0 a été réalisé également en juillet 2019. Il explique la démarche et le fonctionnement concret d'un PLU, dans le cas d'une autorisation d'urbanisme à réaliser.

Ces panneaux sont composés de texte, de documents graphiques et d'illustrations pour faciliter la lecture et rendre accessible le projet de PLU à l'ensemble de la population. Sont présentés ci-dessous quelques-uns d'entre eux.



- Exemple d'un panneau mis en place en phase règlementaire et extrait de panneau -



2.2.2 Les ateliers de concertation

Les ateliers de travail thématiques avec les acteurs de la commune

En mars 2017, une session d'ateliers associant habitants, élus et professionnels de la commune, ainsi que des acteurs du territoire, a été organisée afin de faire émerger les priorités des habitants en matière de développement et aménagement de la commune.

L'atelier s'est déroulé sous forme de jeu, présenté préalablement au conseil municipal et déjà utilisé sur des communes voisines. 39 personnes ont assisté aux ateliers avec les profils suivants : 3 entrepreneurs, 5 jeunes citoyens, 7 habitants, 8 membres de commissions et 16 membres du Conseil Municipal.

L'équipe ROSO : Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise, s'est chargé de l'animation de l'atelier.

Des invitations ont été adressées :

aux membres du Conseil Municipal, de la commission urbanisme, de la commission logements, de l'Assemblée des Jeunes Citoyens de Chambly (AJC), et du club des entrepreneurs, et des habitants proposés par certains invités.

La finalité de ces ateliers thématiques consistait à construire collectivement le projet territorial, en débattant sur des points clefs du futur PLU, contribuant ainsi à enrichir le projet communal. Le compte-rendu des ateliers a été mis en ligne sur le site Internet de Chambly (espace dédié au PLU) et accompagné de photos établies lors de l'atelier.

Le compte rendu complet des ateliers se trouve en annexe 1 du présent bilan de la concertation.



- Extrait photographique du déroulement des ateliers de concertation animé par le ROSO -

Les ateliers de travail thématiques avec les élus, techniciens

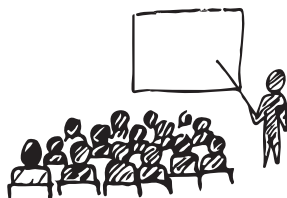
Suite à la phase de diagnostic, plusieurs réunions de travail sous forme d'ateliers ont pu se dérouler avec les élus et le bureau d'études (de la phase de détermination des enjeux à la réponse à apporter à ces enjeux).

Elles ont fait suite à l'atelier de concertation avec la population pour mieux intégrer les attendus de la population et de la concertation dans le projet d'aménagement. En effet, les ateliers avec la population ont permis de faire ressortir les attendus et d'établir une première «carte postale» du projet vue par les habitants.

2.2.3 Réception et traitement des courriels

L'ensemble des contributions établies par courriels ou courrier ont été intégrés au registre et traités de la même manière.

Comme décrit précédemment, ces éléments ont permis d'amender le projet. Il s'est agi avant tout de légers ajustements (périmètre d'emplacement réservé par exemple ou changement minime de zonage).



2.2.4 La réunion publique

Le projet de révision a fait l'objet d'une réunion publique en phase de PADD. Il a permis de décliner l'ensemble du projet d'aménagement et sa spatialisation. Il a également été l'occasion de détailler les projets stratégiques de la commune davantage dans le détail. Les échanges à la réunion publique

ont surtout permis d'aborder le projet de base de loisir au Mesnil Saint Martin, mais aussi des problématiques tels que l'emploi, le commerce en centre-ville, le stationnement.

Un affichage annonçant la réunion publique a été réalisé sous la forme ci-contre.



Le compte rendu complet de la réunion publique se trouve en annexe 2 du présent bilan de la concertation. Des invitations spécifiques ont été réalisées pour les acteurs phares du territoire comme la SNCF par exemple. Cette dernière a d'ailleurs montré son vif intérêt à la procédure (réponse par mail effectuée). Elle s'est déroulée le 20 novembre 2017 à 20.30 et a permis de rassembler près de 120 à 130 personnes.

En parallèle, les panneaux de concertation réalisés en première étape (cf. paragraphe panneaux de concertation) ont été affichés dans la salle et largement consultés. En fin de réunion, les élus ont répondu aux questions des présents par le biais de ces panneaux.

Des panneaux illustrant le projet d'aménagement autour de l'étang du Mesnil Saint Martin sont exposés et également largement déclinés. Les panneaux ont été réalisés par le bureau d'études en charge du projet.

Enfin, la présentation et le compte rendu de la réunion publique sont disponibles sur les pages web dédiées au PLU de la commune de Chambly.

2.2.5 L'information pendant la période de consultation des PPA* et du public

**PPA : Personnes Publiques Associées*

15

Même s'il n'est pas à proprement parlé un outil de concertation, il est un moment d'information non négligeable que la commune de Chambly s'est efforcée de mettre en place. En effet, pendant la période souvent silencieuse de la procédure de PLU, la consultation des avis PPA, la commune a souhaité communiquer en toute transparence l'état d'avancement du PLU mais aussi les modifications que le document connaîtrait entre la période d'arrêt et d'approbation.

Il a été très important que la population soit informée des évolutions du PLU avant l'enquête publique afin d'établir un lien de confiance mais aussi de transparence sur les choix qu'a opérés Chambly suite aux avis des PPA.

Afin de travailler en concertation et dans la continuité de ce qui a été réalisé pendant la procédure avant arrêt, la commune a rencontré les services de la DDT de l'Oise afin de poursuivre le travail suite aux avis émis par ceux-ci. Ainsi, l'ensemble des travaux et échanges se retrouvent à travers la réponse aux avis émis. Il retrace également le travail réalisé lors d'une réunion avant approbation avec l'ensemble des personnes publiques associées.

De la même manière, la commune a réalisé une note de communication auprès de la population et du Commissaire enquêteur avant enquête publique annonçant les modifications qui seraient avancées au dossier d'approbation suite aux travaux réalisés avec les PPA.

2.3. LES OUTILS DE CONCERTATION PONCTUELS AU COURS DE LA PROCÉDURE



2.3.1 La réunion de lancement

Une réunion de lancement a été spécifiquement mise en place lors de la procédure. Elle amène la commune à présenter son territoire et ses projets avec la vision des élus. Réunion déterminante pour le reste de la procédure, elle permet de confronter les points de vue et partir sur un point de partage des projets et des constats.

La réunion s'est déroulée sous la forme d'une visite en bus le 8 septembre 2016. Ses objectifs :

- » Permettre à la commission d'urbanisme de raconter son territoire et ses projets, de partager les thèmes qui lui semblent importants pour l'élaboration du PLU.
- » Partager avec le bureau d'études une vision du territoire propre aux acteurs locaux, pour que la réalisation et l'écriture du diagnostic émanent de leur vision du territoire communal.
- » Lancer la première phase de diagnostic du PLU sur le terrain, en réunissant l'ensemble des acteurs concernés d'une manière moins formelle que celle d'un format de réunion.

Elle a fait l'objet d'un compte rendu sous la forme d'un «carnet de route».



Ecuries du Prince



Salle Pierre Semard



Echange avec la commission d'urbanisme



- Parcours réalisé le 8 septembre 2016 (matin et après-midi) -

2.3.2 L'enquête agricole

La permanence organisée avec les exploitants agricoles dans le cadre de l'enquête Agricole

Des entretiens individuels ont été menés par le bureau d'études Cittànova auprès des agriculteurs exerçant une activité sur le territoire lors d'une permanence organisée le 31 Août 2017 de 10h à 17h. Afin de compléter cette permanence et afin de compléter le diagnostic avec les exploitants n'ayant pu se libérer de leurs obligations personnelles, un envoi du questionnaire spécifiquement établi pour l'occasion en septembre 2017 a été réalisé.

2 retours ont été enregistrés. Pour autant, ce retour a permis de construire un projet d'aménagement intégrant pleinement la problématique agricole sur la commune.

De la même manière, le représentant agricole sur la commune a été convié à la réunion dédiée aux personnes publiques associées avant arrêt afin de bien compléter les données et les projets en lien avec l'activité agricole.

Un ajustement des emplacements réservés, afin qu'ils ne consomment pas de terres agricoles, la mise en place d'une OAP sur une exploitation contrainte dans le centre ancien a été menée de concert avec l'exploitant.

Ci-après, les extraits du questionnaire d'enquête adressés aux exploitants en septembre 2017.

ENQUETE AGRICOLE
Permanence agricole du 31 AOÛT 2017 de 10h à 17h
Mairie de Chambly - Place de l'Hôtel de Ville, 60 230 Chambly
Contact : s.noga@cittanova.fr

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

NOM - Prénom :
Adresse du siège d'exploitation :
Téléphone :
Mail :

VOTRE EXPLOITATION

» Nom de l'exploitation et sa forme juridique (GAEC, SARL, SCEA, Exploitation individuelle de ...) :

» Cultures et/ou types d'élevage pratiqués dans l'exploitation ?

Nature des cultures (préciser si AOC)	Type d'élevage
.....	
.....	
.....	
.....	

» Si vous êtes éleveur, quel est votre régime d'exploitation (RSD / IC déclaration / IC au) :

» Nombre de personnes occupées par l'exploitation :
Parmi elles, combien sont des temps pleins ?
des temps partiels ?
des saisonniers ?
des aides familiales ponctuelles ?

» Nombre de personnes logées sur le siège d'exploitation :
» Âge et statut du chef d'exploitation :
» La succession ou continuité est-elle assurée à 10 ans ? (hors contexte économique) ☐ oui ☐ non
Précisions :

LE FONCIER, PRODUCTION AGRICOLE

» Cochez la ou les commune(s) sur la ou lesquelles s'étend la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation et en précisez la valeur.

☐ La commune de Chambly : ha
☐ La commune de Belle-Eglise : ha
☐ La commune du Mesnil-en-Thelle : ha
☐ Autre(s) commune(s) : ha

» Sur le plan ci-joint indiquez sur les îlots que vous possédez et/ou louez ceux qui sont :

Stratégies pour l'exploitation et son devenir ,

« Contraignants » pour l'exploitation et pourquoi (du fait de l'absence d'accès, des conflits dus la présence d'un tiers (personnes non liées à l'exploitation) à proximité immédiate de l'exploitation (100m), etc.) ,

Concernés par un bail classique ou précaire ,

Potentiellement échangeables et précisez pourquoi ,

Concernés par un projet et précisez lequel (échange en cours, en vente, etc.) ,

» Votre exploitation a-t-elle connu une diminution ou une augmentation des surfaces agricoles au cours de ces 10 dernières années ?

Quelles en sont les raisons ? (développement de l'urbanisation, ...)

☐ AUGMENTATION ☐ DIMINUTION

» A horizon 10 ans, avez-vous le projet de faire évoluer le parcellaire et la surface d'exploitation ?
Si oui, pour quelle raison ?

- Extrait du questionnaire envoyé aux agriculteurs -

3

LES ANNEXES DU BILAN DE LA CONCERTATION

ANNEXES**ANNEXE 1**

Compte-rendu de l'atelier de concertation

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion publique

Compte rendu de la Concertation PLU le 3 Mars 2017 à Chambly



Vendredi 3 mars 2017 de 19h00 à 21h30 une réunion de concertation sur le Plan Local d'Urbanisme s'est tenue en salle François Mitterrand à la mairie de Chambly.

Cette réunion était organisée par la mairie dans le cadre de la révision du PLU, assistée du cabinet Cittanova, bureau d'étude, de conseil et d'assistance en Urbanisme, Environnement, Architecture, Paysage et Communication.

Il s'agissait de la première réunion de concertation élargie au delà des membres de la commission urbanisme.

Elle avait pour objectif de faire émerger les priorités des habitants en matière de développement et aménagement de la commune.

Pour cet objectif, la Mairie avait retenu la proposition du ROSO, Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise, qui a mis au point un jeu pédagogique spécialement dédié à la concertation sur le PLU.

Ce jeu avait été présenté préalablement au conseil municipal, et a déjà été utilisé par le ROSO pour deux autres communes dont celle de Noyon récemment.

Organisation et déroulement de la réunion de concertation :

Il fallait rassembler entre 30 et 40 habitants intéressés par le devenir de la commune.

Des invitations ont été adressées aux membres du conseil municipal, de la commission urbanisme, de la commission logements, de l'Assemblée des Jeunes Citoyens de Chambly (AJC), et du club des entrepreneurs, plus des habitants proposés par certains invités.

Voir liste des participants en annexe.

L'équipe du ROSO a animé cette réunion à l'aide de son jeu et d'une organisation bien rodée.

L'animateur était assisté de cinq membres de l'association.

Après l'installation des participants, Monsieur David Lazarus, Maire de Chambly, a remercié l'ensemble des participants, puis rappelé le contexte de cette réunion, et l'importance de la concertation qui a toujours été au cœur des projets et réflexions sur l'avenir de la commune, à l'instar du PLU qui sera déterminant pour les 10 prochaines années de Chambly et au delà.

Pour débiter ce jeu, l'animateur a remis à chaque table un jeu de carte représentant 10 thèmes qu'il fallait hiérarchiser sur un damier, afin d'en faire ressortir un classement moyen sur les 5 tables. Chaque table devait se concerter à l'instar d'un mini conseil municipal en considérant les besoins de la population.

Le résultat à été le suivant :

1. **Vivre**
2. **Protéger**
3. **Aménager**
4. **Développer**
5. Vieillir
6. Se déplacer
7. Habiter
8. Participer
9. Gérer
10. Devenir

1	Vivre 8	Protéger 9
2	Aménager 9	Développer 12
3		
4	Vieillir 15	Se déplacer 16
5	Habiter 17	Participer 20
	Gérer 21	Devenir 25

Voir ci-contre la photo du tableau de classement :

Ensuite les 4 premiers thèmes ont été détaillés à l'aide d'un jeu de sous thèmes dédiés qu'il fallait classer. Voici les résultats listés en tableau page suivante par thème :

Vivre		Protéger	
1 Travail - 9	2 eau, air 14	2 Eau, air 14	2 Annuels 19
5 Alimentation 24	4 Biodiversité 16	4 Biodiversité 16	2 Piétons 14
4 Transports 16	1 Identité 12	1 Identité 12	
3 Communication 15			
2 Jeun 11			
Aménager		Développer	
2 Espaces Verts 15	2 Commerce 11	2 Commerce 11	3 Service Public 6
5 Paysages 22	4 Education 12	4 Education 12	5 Tourisme 0
1 Voiries 7	4 Loisirs 4	4 Loisirs 4	
2 Espace commun 15			
4 Logement 16			

Classement des sous-thèmes :

Thème : Sous thème	1. Vivre	2. Protéger	3. Aménager	4. Développer
1	Travail	Identité	Voiries	Education
2	Soins	Eau, Air	Espaces Verts	Commerce
3	Communication	Piétons	Espaces Communs	Service Public
4	Transports	Biodiversité	Logement	Loisirs
5	Alimentation	Monuments	Paysages	Tourisme

Chaque sous-thème classé **premier** a été travaillé par table afin d'établir des propositions. Ces propositions ont été listées pour passer à un vote individuel : chaque personne pouvait voter une fois seulement et pas pour la proposition de sa table, l'absence de vote étant autorisée.

Voici le détail pour chaque sous-thème, avec dans l'ordre des votes les propositions des 5 groupes :

1. Vivre / **Travail** :

Votes	Proposition
14	Développer une zone industrielle avec des facilités d'accès
8	Créer une pépinière d'entreprises
7	Créer un pôle d'entreprises nouvelles technologies et robotiques
4	Créer une Zone d'Activités entre le chemin herbu et la RN1 avec accès depuis la Nationale, l'Autoroute et la gare, pour le tertiaire et la petite industrie non polluante, et intégrant un hôtel.
3	Créer un annuaire des entreprises, faciliter les propositions d'emplois et de stages, et améliorer les transports vers les zones d'activités (navettes)

Une demande forte pour le développement d'une zone d'activité, avec des accès aisés pour les piétons, mais aussi pour sortir vers la région Parisienne.

Possibilité d'y intégrer une pépinière d'entreprises, et un pôle technologique, ainsi que des services comme l'hôtel manquant dans la ZAC des Portes de l'Oise.

2. Protéger / **Identité** :

Votes	Proposition
12	Maintenir l'équilibre Péri-Rural de la ville : les services d'une ville à la campagne
11	Préserver l'équilibre rural / urbain de la ville en maîtrisant la croissance démographique et en créant un poumon vert
10	Augmentation raisonnée de la population pour préserver son côté semi-rural et associatif, son bien-vivre
3	Mise en place d'une communication intergénérationnelle afin de faire perdurer le tissu associatif riche de Chambly
1	Préserver l'existant et faire connaître l'histoire de notre ville

Large consensus sur l'atout de l'équilibre rural et urbain de Chambly, et la volonté de le préserver, avec son tissu associatif.

3. Aménager / **Voiries** :

Votes	Proposition
17	Faire des aménagements pour faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes, protéger les enfants, relier les écoles et les zones de loisir
11	Faire un recensement des zones à risque, routes et trottoirs, et consulter les associations référentes d'usagers
4	Améliorer la qualité des trottoirs et chaussées, avec moins de dos d'ânes, et permettre une circulation piéton dans la zone d'activités
3	Améliorer la qualité de la voirie, notamment l'accessibilité aux handicapés et les liaisons douces
1	Réfection des trottoirs, des rues et des entrées de ville

Sécurité et facilité des déplacements sont au premier plan, avec les liaisons douces, le besoin de protéger les parcours les plus utilisés par les enfants, et d'améliorer encore l'accessibilité.

4. Développer / **Education** :

Votes	Proposition
14	Créer un lycée avec spécialisation dans les nouvelles technologies Créer un lycée high-tech
10	Créer un lycée professionnel et favoriser l'apprentissage par l'alternance
7	Créer un lycée Européen
	Implanter un lycée à Chambly

Plébiscite pour prioriser l'implantation d'un lycée à Chambly, orienté nouvelles technologies.

Les propositions de ce quatrième sous-thème venaient clore plus de deux heures de réflexions et débats qui ont pu être menées avec une forte concentration des participants, et une grande qualité des échanges, le tout dans une ambiance très détendue et propice à la concertation.

Beaucoup de participants craignaient une soirée technique sur la réglementation du PLU, et se sentaient peu armés pour ce type de travail.

Ils ont été agréablement surpris de voir l'intensité des échanges autour des choix et des priorités pour faire des propositions sur l'avenir de notre commune.

La forme du jeu et la qualité de son animation par l'équipe du ROSO ont permis de mettre tout le monde à l'aise et à égalité pour y participer pleinement.

Sans ce fil conducteur, la soirée n'aurait d'une part pas été si productive, mais surtout il aurait été bien plus difficile de canaliser les échanges et faire ressortir les points les plus importants.

L'équipe d'animation du ROSO a salué les participants pour leur implication et pour le résultat de leur travail, puis le Maire adjoint en charge de l'urbanisme a félicité l'animateur et son équipe qui ont été chaleureusement remerciés par l'assemblée, puis chacun pour ses idées et propositions.

Les axes mis en avant par cette réunion de concertation seront repris dans les travaux plus détaillés à venir sur la préparation du nouveau PLU de Chambly, avec des communications et présentations qui permettront à chacun de retrouver leur bonne prise en compte à chaque étape qui mènera vers le document à approuver.

Voir pages suivantes les articles rédigés par les journalistes présents tout au long de la soirée.



Quarante Chamblysiens de tous âges et de tous milieux se sont penchés sur l'avenir de leur ville sous la forme d'un jeu original. **PAGE 3**

Le point de vue des Jeunes citoyens de l'AJC



CHAMBLY

L'AJC (Association des Jeunes Citoyens) de Chambly est née en juin 2016 de la volonté de faire participer les jeunes de Chambly à la vie démocratique et citoyenne de la commune. Elle est composée de 12 collégiens élus pour deux ans qui, comme les plus jeunes élus de primaires du Conseil communal des enfants (CCE) de Chambly se retrouvent en assemblées plénières pour concrétiser des projets sur des sujets préoccupant l'ensemble des jeunes Chamblysiens. Ils participent également activement à la vie de leur ville. Cinq jeunes élus étaient présents vendredi soir en mairie pour ce Jeu de la concertation, Paul Lambert, Alizée Feu-

Trois des cinq jeunes de l'AJC ayant participé vendredi au Jeu de la concertation.

ger et Killian François (notre photo), plus Nesrine Hireche et Thalya Zammi-Chatti. Ceux-ci ont émis des idées intéressantes concernant l'avenir de leur ville, notamment en matière de formation et d'emploi. Ceux-ci aimeraient voir se réaliser à Chambly un grand pôle high tech et robotique pour former et fournir des emplois adaptés au XXI^e siècle, dans le respect du développement durable et des énergies renouvelables. Ils souhaitent que ces projets puissent aboutir tout en respectant l'environnement et le cadre de vie des Chamblysiens.

Philippe Delattre

4 projets pour la ville Ils imaginent le Chambly du futur en participant au Jeu de la concertation

CHAMBLY

Regroupant près de 80 associations dans le département, le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO) a imaginé un jeu original « Le jeu de la concertation » qui permet aux communes d'impliquer les habitants dans la réalisation du Plan local d'urbanisme (PLU). Après Noyon, Chambly est la deuxième ville de l'Oise à avoir accepté de jouer le jeu. Quarante habitants de tous âges et de tous milieux y ont participé vendredi soir, 3 mars 2017, à l'espace François-Mitterrand de la mairie, en présence de Didier Malé, président du ROSO et plusieurs bénévoles de l'association, du maire David Lazarus et de son adjoint responsable du PLU, Patrice Gouin, entre autres élus. Les participants ont retenu les projets suivants pour la ville de Chambly d'ici 10 ou 20 ans :

1 Une nouvelle ZAC

Afin de poursuivre et développer l'offre d'emplois sur la ville, les participants ont souhaité l'implantation d'une nouvelle zone d'activités, essentiellement tournée vers le tertiaire et les nouvelles technologies, avec des accès facilités vers les voies de communication (A16, RD1001, gare...), qui comprendrait la construction d'un grand hôtel qui faciliterait l'hébergement des



Quarante personnes de tous âges et de tous milieux ont planché à l'espace François-Mitterrand sur les principaux projets qu'ils voudraient voir réalisés à Chambly.

personnes de passage pour raisons professionnelles ou autres.

2 Préserver l'identité

Pour conserver à Chambly son caractère « rural », les Chamblysiens souhaitent maintenir

dans leur ville un équilibre de services « entre ville et campagne ». Ils veulent le maintien de leur patrimoine et de leurs traditions et une augmentation raisonnable de la population pour que Chambly conserve son caractère « campagne », le premier « village » de l'Oise en venant de la région parisienne.

3 Améliorer la circulation

Plusieurs participants se sont déclarés insatisfaits des axes de circulation et des dessertes dans Chambly, notamment aux abords des écoles. Ainsi ils ont choisi, parmi cinq propositions, de soumettre la réalisation d'une voirie spéciale et protégée permettant de circuler en toute sécurité entre les différents structures consacrées à l'enfance dans Chambly.

4 Construire un lycée « high tech »

En matière d'éducation, les Chamblysiens espèrent la construction à moyen terme d'un lycée tourné à la fois vers l'enseignement général et le milieu professionnel et les hautes technologies, la robotique et les emplois du futur.

« Ces propositions seront d'abord soumises en commissions du conseil municipal, dès les prochaines semaines, puis nous en tiendrons compte dans l'élaboration du PLU qui devait être finalisé et voté dans un an. Ce sont pour nous élus des pistes de travail intéressantes et nous remercions le ROSO d'avoir mis en place ce jeu original » a déclaré Patrice Gouin lors de cette soirée.

Philippe Delattre

■ CHAMBLY

Un jeu pour développer des idées citoyennes



Le jeu du Roso a attiré trente-six Camblysiens qui ont planché sur des thèmes liés à l'aménagement de leur territoire.

Ils ont joué, souri et surtout beaucoup réfléchi. Réunis dans l'espace François-Mitterrand, trente-six habitants de Chambly ont participé, vendredi 3 mars, au jeu du Roso. Ce jeu, créé par le regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise, a pour but de « faire émerger des idées et d'amener les réflexions des habitants au conseil municipal », explique Didier Malé, le président de cette association de défense de l'environnement.

Dix thèmes

Cette activité ludique propose aux joueurs de plancher sur dix thèmes aussi larges que protéger, aménager, développer ou encore se déplacer, devenir et gérer. Après un premier vote, cinq sont retenus puis approfondis à partir de cinq sous-thèmes.

Ce soir-là, la carte « vivre » a reçu la majorité des suffrages et « travail » est sortie en tête du second choix. Après une dernière interrogation, cette première proposition a surgi : développer une zone industrielle

avec des facilités d'accès.

« Nous nous sommes posé la question de savoir comment associer le citoyen à l'aménagement du territoire, souligne Didier Malé. L'idée de ce jeu est de vulgariser les choses et de se dire "je pense aux autres". On peut ainsi rendre une concertation concrète. Et cela peut éviter à une association comme la nôtre de nous battre contre des projets. »

Créer des propositions

« C'est une manière à la fois amusante et constructive de créer des propositions, confie une joueuse camblysiennne qui a apprécié sa soirée. On croit participer à un jeu, mais il en ressort des idées intéressantes pour faire évoluer les choses dans sa ville. »

Chambly est l'une des rares communes de l'Oise à avoir répondu au courrier des organisateurs proposant cet outil qui mériterait de recevoir un plus grand accueil.

Th. R.

Annexe : liste des participants :

Genre	NOM	Prénom	COLLEGE
Monsieur	ALVAREZ-ARAUJO	Thierry	Entrepreneur
Madame	BARBIER	Fabienne	Membre de commission
Madame	BIZERAY	Fabienne	Conseil Municipal
Madame	BLAS	Danièle	Conseil Municipal
Monsieur	BROSSARD	Bruno	Membre de commission
Madame	CHAVILLOT	Sandrine	Membre de commission
Monsieur	COHEN	Jacques	Entrepreneur
Monsieur	COLLAS	Thibaut	Conseil Municipal
Monsieur	CORDEIRO	Helder	Habitant
Monsieur	DEXIDIEUX	Gilles	Membre de commission
Madame	FEUGER	Alizée	Assemblée des Jeunes Citoyens
Monsieur	FRANCAIX	Michel	Conseil Municipal
Monsieur	FRANCOISE	Killian	Assemblée des Jeunes Citoyens
Monsieur	FRANCOISE	Freddy	Habitant
Madame	FRAYER	Doriane	Conseil Municipal
Monsieur	FRAYER	Jean-Marie	Membre de commission
Madame	GALLOU	Françoise	Conseil Municipal
Monsieur	GALLOU	William	Habitant
Monsieur	GOUIN	Patrice	Conseil Municipal
Monsieur	KLEIN	Gérard	Membre de commission
Monsieur	LAMBERT	Paul	Assemblée des Jeunes Citoyens
Monsieur	LAZARUS	David	Conseil Municipal
Madame	LECOMTE	Melany	Habitant
Madame	LISCIO	Antoinette	Habitant
Monsieur	NICASTRO	Guillaume	Conseil Municipal
Monsieur	ORVEILLON	Pierre	Conseil Municipal
Monsieur	PASQUIER	Louis	Membre de commission
Monsieur	PAULLELO	Paul-Luc	Entrepreneur
Monsieur	PAVOT	Gérard	Conseil Municipal
Madame	QUENETTE	Sylvie	Conseil Municipal
Madame	RAMDAME	INES	Assemblée des Jeunes Citoyens
Madame	SAINT-GAUDENS	Claudine	Conseil Municipal
Madame	SERRA	Marie-France	Conseil Municipal
Monsieur	SUTTER	Dominique	Conseil Municipal
Monsieur	TRAUWAEN	Daniel	Habitant
Madame	URIOT	Maryse	Conseil Municipal
Madame	VIRION	Corinne	Membre de commission
Madame	ZAMMIT-CHATTI	Thalya	Assemblée des Jeunes Citoyens
Madame	ZAMMIT-CHATTI	Aline	Habitant

Soit 3 entrepreneurs, 5 jeunes citoyens, 7 habitants, 8 membres de commission, et 16 membres du conseil municipal : ouverture large au-delà du conseil municipal.

Compte-rendu

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Réunion Publique

1. CONTEXTE

Horaire de la réunion : 20.30

Nombre de présents : Entre 120 et 130 personnes

Les panneaux de concertation de la phase PADD sont affichés dans la salle et largement consultés en amont et suite à la séance. L'un des participants a d'ailleurs pu soulever une correction à apporter à la cartographie concernant un « bras » de rivière encore présent sur les photos aériennes mais à ce jour modifié. Cittanova en prend bonne note et en apportera la correction.

En parallèle, des panneaux illustrant le projet d'aménagement autour de l'étang du Mesnil Saint Martin sont exposés et également largement consultés en amont et suite à la présentation.

LE MAIRE :

M. David LAZARUS

MAIRES ADJOINTS

Mme Marie-France SERRA : 1ère Maire adjointe déléguée à l'enfance et aux grands projets

M. Patrice GOUIN : 2e Maire adjoint délégué à l'aménagement durable, à l'Urbanisme

Mme Danièle BLAS : 3e Maire adjointe déléguée à la solidarité, au logement et aux anciens combattants :

M. Marc VIRION : 4e Maire-adjoint délégué à la tranquillité publique, à la sécurité et au sport d'élite

Mme Doriane FRAYER : 7e Maire adjointe déléguée à la jeunesse, à la vie associative et aux festivités

Mme Laurence LANNOY : 8e Maire-adjointe déléguée au sport-santé et au sport pour tous

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

M. Michel FRANCAIX

Mme Françoise GALLOU : Déléguée au logement des personnes âgées

M. Dominique SUTTER

M. Guillaume NICASTRO : Délégué à la citoyenneté

Mme Claudine SAINT-GAUDENS : Déléguée au développement des activités à destination du troisième âge et à la politique intergénérationnelle.

Mme Sylvie QUENETTE

M. Louis PASQUIER

Mme MULLER BARBIER

M. J.M FRAYER

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX MINORITAIRES :

M. Pascal BOIS : Député - Conseiller Municipal

SERVICES ET BUREAU D'ETUDES :

Mme Valérie BAILLY – Responsable Cellule Urbanisme

Mme Carine MULLER – Chargée de mission auprès de la responsable du Service Urbanisme

Mme Lise LE GARGASSON – Ingénieure Paysagiste Cittanova

2. OBJET DE LA REUNION

M. le Maire ouvre la séance et rappelle les étapes ayant permis d'aboutir à la présentation de ce travail, issue de nombreuses réunions de travail et de concertation.

M. Gouin en charge de l'urbanisme introduit la présentation en soulignant que de nombreux éléments sont proposés au sein du projet d'aménagement de la commune, et que cela s'inscrit dans un projet à l'échelle de la commune. Mr Gouin remercie l'intérêt que porte les habitants de Chambly et des communes voisines au projet de PLU.

Cittanova prend le relais et commence la présentation par quelques rappels de contexte et le rôle du PADD. La seconde partie de la présentation est consacrée au déroulé du PADD objectif par objectif et dans son intégralité ; chaque axe étant illustré par la carte traduisant le PADD.

Ce temps de présentation a duré près de $\frac{3}{4}$ d'heure.

Enfin, un temps d'échange sous forme de questions réponses ou d'expositions de remarques prend lieu en fin de séance. Ce temps d'échanges a duré près d'une heure trente.

3. LES ECHANGES

Mr le Député entame le débat par un point d'alerte concernant l'horizon 2024. En effet, « Paris 2024 » va clairement reposer les enjeux de la mobilité par des « dommages collatéraux » inévitables pour les communes comme Chambly, s'ils ne font pas l'objet de mesures engagées et conséquentes. Il s'agirait ainsi de les intégrer d'ores et déjà à la réflexion du projet. D'autant que les ambitions affichées du Grand Paris dont les conclusions sont déjà évoquées, sont de décourager le déplacement individuel. Ainsi les alternatives au déplacement individuel sont nombreuses et doivent être ambitieuses.

Réponse : Mr Gouin évoque ainsi des éléments mis en place ou en cours de réalisation sur la commune et qui ne sont pas affichés au PADD car peu traductibles réglementairement dans un PLU. En revanche, il rappelle également que certains enjeux de mobilité se jouent à une échelle intercommunale voir plus grande encore et que les solutions possibles à l'échelle de la commune sont notamment celles affichées dans le PADD (covoiturage, déplacement doux, traversée...).

Un habitant fait remarquer qu'il aimerait pouvoir justement « pédaler » sur la commune...Ce dernier est très attaché aux chemins et à leur préservation ou encore à leur création. Certains éléments de la présentation étaient satisfaisantes d'autres moins, notamment la question de l'ouverture de Chambly sur la nature. Ce dernier élément n'est pas évoqué selon le participant. Il présente ainsi les chemins présents sur la commune et leur « état » d'aménagement. Certains sont très peu empruntés ou entretenus et démontrent le peu d'importance que porte la commune à cette thématique, ou encore

de laisser partir dans le privé certaines parties de cheminements doux. Parallèlement, le participant souligne la nécessité de raisonner avec les communes voisines sur cette thématique mais également de parler de leur financement.

Réponse : Mr Gouin tient à souligner le travail réalisé par la commune concernant la volonté de réaliser un véritable bouclage et d'étendre son réseau de sentes. En effet, la commune fournit de nombreux efforts dans l'acquisition des terrains nécessaires à cet objectif. Pour exemple récent, il est évoqué par Mr Gouin, la requalification complète avec passage en double sens et liaison douce sécurisée du chemin Herbu entre la gare et la ZAC PDO, rendu possible par les choix du PLU actuel et ses emplacements réservés ayant permis l'acquisition progressive des terrains nécessaires. Pour exemple à venir, citons le projet du Mesnil Saint Martin qui va permettre de relier Chambly à Belle-Eglise par un vrai large chemin sécurisé et de haute qualité environnementale.

Mr Gouin souligne le caractère progressif de ce type de démarche, que cela s'inscrit dans le temps. De même, le projet exposé par les panneaux et la présentation exposent clairement la volonté de la commune d'inscrire le cheminement doux au sein du projet d'aménagement, notamment sur un secteur de la commune à ce jour non accessible à tous. Enfin, Mr Gouin souligne le travail effectué avec la commune de Persan pour justement répondre à une véritable continuité des réseaux doux.

Mr le Maire précise que l'exercice n'est pas si aisé qu'il n'y paraît au regard de la situation de Chambly et de la connexion à faire avec un territoire où l'on passe à une autre commune, mais aussi un autre département et une autre région ! Pour autant, la commune de Chambly s'y emploie.

Un participant tient à faire part de son mécontentement quant au projet présenté. Ce dernier évoque que pour effectuer une véritable démocratie participative, il faut un document accessible à tous. A travers le projet présenté et malgré les efforts du bureau d'études pour le rendre compréhensible, il est très opaque et très généraliste. La commune passe « à côté » d'un vrai projet. Le participant interpelle les élus en soulignant qu'il est impossible de faire un bon projet sans véritable étude économique. Pour illustrer son propos, le participant évoque la situation économique passée avec celle d'aujourd'hui, radicalement différente en soulignant qu'auparavant près de 50% des actifs de Chambly travaillaient sur la commune, aujourd'hui 23%. Ainsi, si la situation économique a changé, la population aussi a changé, les modes de vie ont changé. Il n'est pas fait mention dans le projet présenté d'une action sur le Moulin Neuf alors qu'il y a énormément à faire pour améliorer la situation, il y a des financements de l'Etat qui existe pour ce genre de projet. Le participant évoque également que la commune devient sale, que la politique du cœur de ville est un véritable échec. Chambly s'appauvrit ! Les demandes de logements sociaux explosent et Chambly n'y pourvoit pas, les gens font leurs courses au G20, et non dans un marché couvert destinés à quelques bobos. Enfin, le participant mentionne le projet de maison médicale : heureusement mentionnée ! C'est urgent ! Le participant souligne qu'il faut des médecins qui ne viennent pas « s'engraisser » à Chambly où pour lesquels on aurait financé tous leurs besoins mais qui ont fait le choix d'exercer sur la commune. Monsieur le Député est également interpellé par le participant pour lui faire part de sa participation à une réunion contre la loi du Président Macron visant à « casser » le code du Travail. A plusieurs reprises le projet de zone économique est ciblé comme mettant à mal la politique du centre-ville et par extension directe sur les commerces de proximité de la commune.

Réponse : Mr Gouin et Monsieur le Maire apportent les éléments de réponse lorsque les remarques traitent du PLU. En effet, Monsieur le Maire souligne que l'on parle ce soir de la commune de Chambly et qu'il ne sera pas fait de politique nationale.

Le participant rétorque qu'il ne s'agit pas de politique nationale mais bien de la vie de tous les jours à Chambly. De même, le participant souhaite ajouter que la commune n'a pas besoin d'un projet touristique au Mesnil-Saint-Martin, mais d'une politique sur le centre-ville.

Réponse : Mr Gouin et Mr le Maire répondent point par point lorsque cela concerne le PLU. Mr le Maire tient à souligner qu'il y a la théorie et la réalité, que la politique de la ville s'inscrit dans le temps et que la commune de Chambly met en

place tout ce qui est à sa portée pour y répondre, et qu'il s'agit également de prioriser les actions. Mr le Maire prend pour exemple la politique menée sur les commerces de proximité et ce que la loi offre comme outil pour y parvenir. Mr le Maire tient également à remettre en avant des éléments de contexte et un historique sur certains points évoqués par le participant, notamment concernant la zone économique.

Cittànova rappelle qu'il est fait mention d'un réel projet pour le Moulin Neuf et est cité dans le PADD. En effet, une part de production de logement est prévue en renouvellement urbain sur le quartier, permettant ainsi d'éviter de consommer des terres en extension et de favoriser la création de logements dans l'entité urbaine.

Enfin Mr Gouin détaille plus précisément certains éléments de projet concernant le projet au Mesnil-Saint-Martin et notamment sur la réversibilité des habitations.

Un participant interpelle la municipalité sur « qui paye ? », un autre participant sur le fait que la municipalité répond à la demande d'un promoteur privé.

Réponse : Mr Gouin rappelle qu'à ce jour le site est privé et inaccessible aux habitants et que le projet présenté permet justement une ouverture à tous du plan d'eau. De même, il s'agit d'un projet privé mais la commune s'est engagée à demander des aménagements spécifiques et également des aménagements publics financés par le privé (partenariat public privé). Enfin, il est évoqué que les principaux équipements qui profiteront à tous, outre la vaste ouverture entre L'esches et l'étang, seront la réalisation d'un pont carrossable sur l'Esches pour désenclaver le hameau du Mesnil-Saint Martin et les livraisons au Moulin, ainsi que l'accès au réseau collectif d'assainissement qui permettra progressivement de supprimer les assainissements individuels souvent obsolètes.

Un participant soulève une question concernant le projet de lycée évoqué dans le PADD et en salue l'initiative. En revanche, il est demandé quelques précisions quant à sa capacité d'accueil, son dimensionnement et si les discussions avec la Région sont engagées.

Réponse : Mr le Maire apporte les précisions demandées et davantage de précisions quant à l'état d'avancement du projet. Il tient à souligner qu'aucun lycée depuis 2002 n'a été construit sur la région. La commune s'est donc portée candidate et la rectrice a reçu favorablement cette demande, néanmoins la situation moyenne sur l'Oise étant un surplus de 3.000 places dans les lycées, il ne peut y avoir d'engagement aujourd'hui même si notre secteur du Sud de l'Oise est lui déficitaire en place. Pour prévoir l'évolution de la situation, la commune doit réserver le terrain d'accueil.

Mr Le Maire souligne la pertinence du projet tant en besoin que dans sa localisation proche de la gare, du centre-ville... . Cependant, ce projet s'inscrit sur une réalisation pour les 10 à 15 prochaines années, le délai s'explique également par le financement d'un tel projet.

Un participant souhaiterait avoir des précisions quant à l'un des objectifs mentionné et cartographié du PADD, sur la liaison à venir entre la future zone de la gare et le centre-ville. La commune a-t-elle une idée de son tracé exact ?

Réponse : Mr Gouin explique qu'il s'agit d'une volonté forte affichée au sein du PADD de connecter cette future entité avec le centre-ville. Il s'agit par cet affichage de permettre une traduction à la parcelle lors du zonage qui est la prochaine étape. Il s'agit ainsi de pouvoir mettre en place (si besoin) les emplacements réservés nécessaires ou les outils réglementaires adéquats pour atteindre cet objectif. A ce jour, c'est un travail qui est à venir dans la future phase du PLU.

Plusieurs participants évoquent le projet de marché couvert évoqué pendant la présentation et demandent des précisions quant à sa localisation exacte, si ce projet va réduire les places de stationnement et si la fête foraine devra être déplacée.

Réponse : Mr le Maire explique que ce projet en est à ses prémices mais qu'il paraissait important de le notifier dès à présent dans le projet de PLU afin de le rendre cohérent avec l'ensemble des thématiques. Mr le Maire explique que le projet est travaillé de façon à ne pas retirer de places de stationnements (espace couvert mais ouvert). A ce titre Mr le Maire explique qu'il s'agit de rendre encore davantage attractif le centre-ville et d'améliorer les conditions d'implantation du marché –condition pour davantage de vendeurs présents-, il mentionne à ce titre les actions mises en place concernant

le stationnement les jours de marchés ainsi que les bons résultats observés. Enfin, concernant la fête foraine, Mr le Maire rassure les habitants en expliquant que le marché couvert ne concernera pas toute la place et permettra de conserver les emplacements nécessaires au bon déroulement de la fête foraine.

Un participant demande si cela « vaut le coup » de s'engager dans un projet de marché couvert ? Et pourquoi la place Charles de Gaulle est laissée à l'abandon.

Réponse : Mr le Maire rappelle que le projet en est au point d'esquisse, la véritable question au-delà de couvert ou non est la présence du marché à Chambly, il paraît important de pouvoir le conserver et il s'agit de ce projet que la commune souhaite défendre et de mettre en place les aménagements nécessaires pour y parvenir.

Enfin, Mr le Maire apporte la réponse notamment technique et financière concernant la place Charles de Gaulle.

Un participant demande quelques précisions quant au devenir de la Rue des Tilleuls et la Rue Alfred Rouzé.

Réponse : Concernant l'emplacement réservé rue des Tilleuls, sa suppression via le PLU en projet a déjà été confirmée par courrier au propriétaire concerné, et pour la rue Rouzé, la requalification de ce micro quartier fait partie d'un projet en discussion avec le bailleur propriétaire, projet déjà possible via le PLU actuel.

Un participant évoque la qualité du projet de la commune, mais soulève la question de la pollution visuelle des publicités sur la commune et si cette dernière compte faire quelque chose sur ce point.

Réponse : Mr le Maire explique la démarche de la commune sur ce point, en effet, un travail de signalétique est actuellement en réflexion et participera notamment à une meilleure attractivité du centre-ville pour les commerçants ainsi que pour les équipements publics. Enfin, la question de la publicité concerne davantage une démarche qui va être prochainement mise en place le RLP : le règlement local de publicité. Il s'agit de l'une des nouvelles prérogatives de la commune dès franchissement officiel (recensement confirmé et non estimé) du seuil des 10 000 habitants.

Un participant prend la parole pour faire remarquer que l'on parle de beaucoup de chose sauf de l'un des projets les plus impactants pour la commune, à savoir la base de loisirs sur le Mesnil-Saint-Martin. Ce projet porte sur l'une des dernières zones humides du coin. Ne serait-il pas possible de ne pas toucher à cet espace. Au vue de ce qui est présenté, on ne peut pas parler de réversibilité, il n'y a qu'à voir le stationnement prévu. La commune cède clairement aux intentions d'un aménageur prévu. Il s'agit de l'espace de tous, on parle de biodiversité, d'espace naturel que l'on détruit.

Certains corridors vont être détruits et cela de façon irréversible, on parle de surfaces colossales ! Une large partie va être bétonnée ! On sait bien aujourd'hui que l'assainissement collectif n'est pas la panacée et n'est pas un argument, il existe des assainissements autonomes de bonne qualité aujourd'hui. C'est un projet d'un autre temps.

Réponse : Mr le Maire et Mr Gouin apportent de nouveau des éléments de réponse, déjà évoqués en amont de la discussion. Notamment sur la volonté de la commune de porter à la connaissance des habitants ce projet privé, sur lequel la commune a souhaité imposer des exigences d'aménagement, mais également des exigences de programmation qui répondent aussi à des demandes des habitants de Chambly aujourd'hui (salle pour évènementiel) et à une réelle volonté d'une ouverture du site à tous.

L'ancien Maire de la commune clôture les discussions en faisant un résumé des échanges en mentionnant que certaines idées étaient ce soir même contradictoires, mais qu'il ne faut pas perdre de vue le projet général de la commune. Il tient également à rappeler la qualité de vie qu'il règne sur la commune et qu'il s'agit de la préserver.

4. POURSUITE DE L'ETUDE

Le PLU va entrer en phase règlementaire et s'attacher à traduire règlementairement chaque action du PADD.

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

LES DELIBERATIONS

ARRETE LE

APPROUVE LE

29 JUILLET 2019

PIECE DU PLU

6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

Séance du 20 juillet 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	Votants
29	15	24

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Doriane FRAYER, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Sylvie QUENETTE, Bruno LUZI, Laurence LANNOY, Gilles VIGNÉ, Christelle DOUAY, Sabrina GASPARD, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY.

Absents excusés :

Marc VIRION, représenté par Christelle DOUAY
Christelle BERTRAND, représentée par Doriane FRAYER
Rafaël DA SILVA, représenté par Patrice GOUIN
Claudine SAINT-GAUDENS représentée par Sylvie QUENETTE
Françoise GALLOU, représentée par Danièle BLAS
Dominique SUTTER, représenté par Marie-France SERRA
Olivier KRYSIK, représenté par G. VIGNÉ
Guillaume NICASTRO, représenté par Sabrina GASPARD
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absent :

Claire MENNE
Aline LOUET
Christian BERTELLE
Pascal BOIS
Rachel ALIART LOPES

Secrétaire de séance :

Sabrina GASPARD

Objet :

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n° 3

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le
18 SEP. 2015
et publication ou notification du
24 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le lundi vingt juillet, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 13 juillet 2015 (affichage le 13 juillet 2015) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David LAZARUS Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-6, 123-13 et L. 300-2 ;

Vu la délibération n° 8 du 28 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

Vu la délibération n° 9 du 25 septembre 2009 approuvant la modification du P.L.U. ;

Vu la délibération n° 22 du 16 décembre 2011 approuvant la modification simplifiée du P.L.U. ;

CONSIDERANT que Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme a présenté l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le P.L.U. ;

CONSIDERANT que les objectifs de la révision sont les suivants :

- Organiser le renouvellement urbain sur les secteurs présentant un enjeu pour le devenir de la commune ;
- Limiter la densification des quartiers déjà fortement urbanisés ;
- Sauvegarder le secteur pavillonnaire ;
- Profiter des opportunités foncières en périphérie de la commune ;
- Produire une offre de logements diversifiée complétant le parcours résidentiel ;
- Mettre en valeur et préserver les identités architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque quartier ;
- Valoriser et qualifier les espaces urbains afin d'organiser un développement économique pertinent et performant dans le respect du principe de mixité fonctionnelle et sociale ;
- Identifier et délimiter les quartiers, îlots et voies dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité, les activités libérales, et l'implantation de locomotives commerciales, et définir les prescriptions de nature à assurer ces objectifs ;
- Conforter nos zones d'activités économiques existantes ;
- Intégrer et accompagner le développement en cours de notre zone de loisirs autour de son complexe cinéma et théâtre ;
- Poursuivre la requalification des entrées de ville ;
- Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique, patrimonial, culturel ou historique et définir le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection ;
- Fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, ainsi qu'aux espaces verts ;
- Organiser l'évolution des équipements publics, de service public et d'intérêt collectif ;
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;

- Lutter contre les modes d'occupation des sols préjudiciables à l'image de la commune, au caractère et à l'identité de ses quartiers ;
- Améliorer l'intégration et les équipements de nos hameaux ;
- Confirmer la vocation du hameau du Mesnil-Saint-Martin sur ses activités économiques et sportives ;
- Confirmer la vocation du hameau d'Amblaincourt sur ses activités culturelles et de loisirs ;
- Faciliter les continuités écologiques : corridor, réservoirs, ... ;
- Assurer la préservation des espaces verts, des espaces naturels et boisés, mais aussi rechercher les possibilités de les ouvrir au public ;
- Moderniser et clarifier la réglementation des conditions et des possibilités d'affectation et d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal et notamment dans le tissu urbain ;
- Adapter le règlement aux nouveaux textes et objectifs d'ordre législatif et réglementaire ;
- Elaborer des documents annexes au PLU ayant valeur de guide, fixant notamment des préconisations en matière de développement durable, de qualité architecturale et d'insertion paysagère des projets.

Sur le rapport présenté par Monsieur l'Adjoint au Maire, Patrice GOUIN,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ PRESCRIT la révision du PLU sur la totalité du territoire communal conformément aux articles R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- ❖ DECIDE QUE LA CONCERTATION prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques
 - Création d'une page internet dédiée sur le site de la ville et qui sera actualisée après chaque étape d'avancement de la procédure
 - Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme
 - Parutions d'articles dans le journal municipal
 - Une réunion publique

La municipalité se réservant la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

La concertation se déroulant pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal et arrêtera le projet de PLU.
- ❖ SOLLICITE en tant que de besoin et gratuitement la mise à disposition des services extérieurs de l'Etat ainsi que le bénéfice des compensations de dotation, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme.
- ❖ DIT QUE la présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Sous Préfet de Senlis
 - Monsieur le Président du Conseil Régional
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)
Le : 18 SEP. 2015



Le Maire,

David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL/AF/ 2015/55

Chambre de l'Agriculture
A l'attention de Monsieur J.-L. POULAIN
Rue Frère Gagne 40463
60021 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

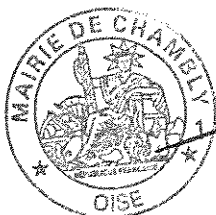
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Le Maire :



David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL /AF/ 2015/54

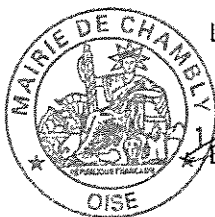
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
A l'attention de Monsieur Z. LEGENDRE
3, rue Léonard de Vinci PAE du Tilloy BP 10691
60006 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire :

David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL/AF/ 2015/52

Communauté de Communes du Pays de Thelle
A l'attention de Monsieur J.-F. MANCEL
7, avenue de l'Europe
60530 NEUILLY-EN-THELLE

Monsieur le Président,

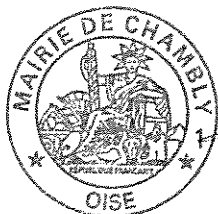
du J. François

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement,



Le Maire :

David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL/AF/ 2015/51

Conseil Départemental
A l'attention de Monsieur Edouard COURTIAL
1, rue Cambry BP 941
60024 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

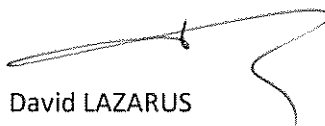
Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien respectueusement,



Le Maire :


David LAZARUS

Chambly, le 12 OCT. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL/AF/ 2015/50

Conseil Régional
A l'attention de Monsieur Claude GEWERC
1 mail Albert 1er
80000 AMIENS

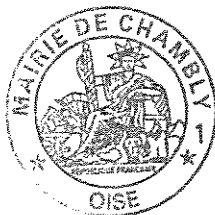
Monsieur le Président, *Cher Claude*

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric Fournier



Le Maire :

[Signature]
David LAZARUS

Chambly, le 12 Oct. 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Administration Générale

Votre correspondante : Aude FRANK
Téléphone : 01.39.37.44.02
aude.frank@ville-chambly.fr

N/Réf. : DL / AF / 2015/53

Chambre de Commerce et d'Industrie
A l'attention de Monsieur Ph. ENJOLRAS
Pont de Paris CS 60250
60002 BEAUVAIS CEDEX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à titre d'information, la délibération du conseil municipal de Chambly relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous



Le Maire :

David LAZARUS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	21	26

Présents :

Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Louis PASQUIER, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Christelle DOUAY, Guillaume NICASTRO, Aline LOUET, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS et Fabienne BIZERAY.

Absents excusés :

Chrystelle BERTRAND, représentée par Patrice GUOIN
Sabrina GASPARD, représentée par Guillaume NICASTRO
Pascal BOIS, représenté par Christian BERTELLE
Rachel ALIART-LOPES, représentée par Aline LOUET
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absents :

David LAZARUS
Bruno LUZI
Gilles VIGNÉ

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Autorisation d'application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme

Délibération n° 12

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le
03 AVR. 2018
et publication ou notification du
27 mars 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil municipal de la commune de CHAMBLY

Séance du 22 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 22 mars, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 16 mars 2018 (affichage le 16 mars 2018) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie-France SERRA, Première Adjointe au Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme modernisé, notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme ;

VU le décret n°2015-1782 du 28 décembre 2015 modifiant diverses dispositions de la partie réglementaire du code de l'urbanisme ;

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

VU le décret n°2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2015 prescrivant la révision du PLU ;

CONSIDERANT que le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, recodifie le code de l'urbanisme et instaure en particulier un contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT que son enjeu principal consiste à répondre à un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle ;

CONSIDERANT que dans la mesure où l'élaboration du PLU en cours constitue une opportunité de se mettre en conformité avec les dernières évolutions législatives en vigueur ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrice GOUIN au Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ SE PRONONCE EN FAVEUR d'une intégration du contenu modernisé du PLU dans la procédure en cours ;
- ❖ DIT QU'en particulier, sera applicable au futur document d'urbanisme l'ensemble des articles R 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ❖ DIT QUE la présente délibération sera exécutoire après affichage et transmission au Préfet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

David LAZARUS

transmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)

Le : **03 AVR. 2018**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	19	24

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Sylvie QUENETTE, Guillaume NICASTRO, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

Absents excusés :

Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
Gérard PAVOT, représenté par Patrice GOUIN
Dominique SUTTER, représenté par Doriane FRAYER
Mélanie LECOMTE, représentée par Marie-France SERRA
Pascal BOIS, représenté par Christian BERTELLE

Absents :

Gilles VIGNÉ
Sabrina GASPARD
Christelle DOUAY
Aline LOUET
Rachel ALIART-LOPES

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Détermination du périmètre et des modalités de concertation de la ZAC de la Fosse au Bailly

Délibération n°12

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le
31 JUL. 2019
et publication ou notification du
30 juillet 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

Séance du 29 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 juillet, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 22 juillet 2019 (affichage le 22 juillet 2019) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David LAZARUS, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-2 ;

CONSIDERANT que, pour faire suite à des échanges et des réflexions entre la commune et l'OPAC de l'Oise présentés lors de la commission permanente du 10 juillet 2019, l'OPAC envisage de créer au lieudit « Fosse au Bailly », tel que précisé sur le plan annexé, une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

CONSIDERANT que ce projet porte sur l'ouverture progressive à l'urbanisation d'une vaste zone d'environ 30 hectares ceinturés par les grands axes routiers (A16, D1001) à l'Ouest, la voie ferrée à l'Est et la zone d'activité et commerciale au Sud ;

CONSIDERANT que ce projet de ZAC représente un enjeu de développement important pour la commune pour le développement d'une offre nouvelle d'habitat diversifié ainsi que pour la création et le développement d'équipements et de services ;

CONSIDERANT que cette ZAC sera directement portée par un établissement public (OPAC de l'Oise), en coordination avec la Ville de Chambly ;

CONSIDERANT que l'opération nécessite, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, l'ouverture d'une concertation ;

CONSIDERANT que le conseil municipal doit, après avoir validé sur un périmètre identifié la mise à l'étude de la ZAC, donner son avis sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation, associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées dont les représentants de la profession agricole proposés par l'OPAC de l'Oise ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ VALIDE le principe de la mise à l'étude de la ZAC « Fosse au Bailly » sur le périmètre envisagé ;
- ❖ APPROUVE les modalités suivantes de concertation :
 - Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques ;
 - Information régulière sur une page internet dédiée aux questions relatives au PLU et à l'urbanisme, sur le site de la ville et qui sera actualisée après chaque étape d'avancement de la procédure ;
 - Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme ;
 - Parutions d'articles dans les publications de la ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
David LAZARUS



**Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)**
Le : 31 JUL. 2019

Département :
OISE

Commune :
CHAMBLY

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 22/07/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

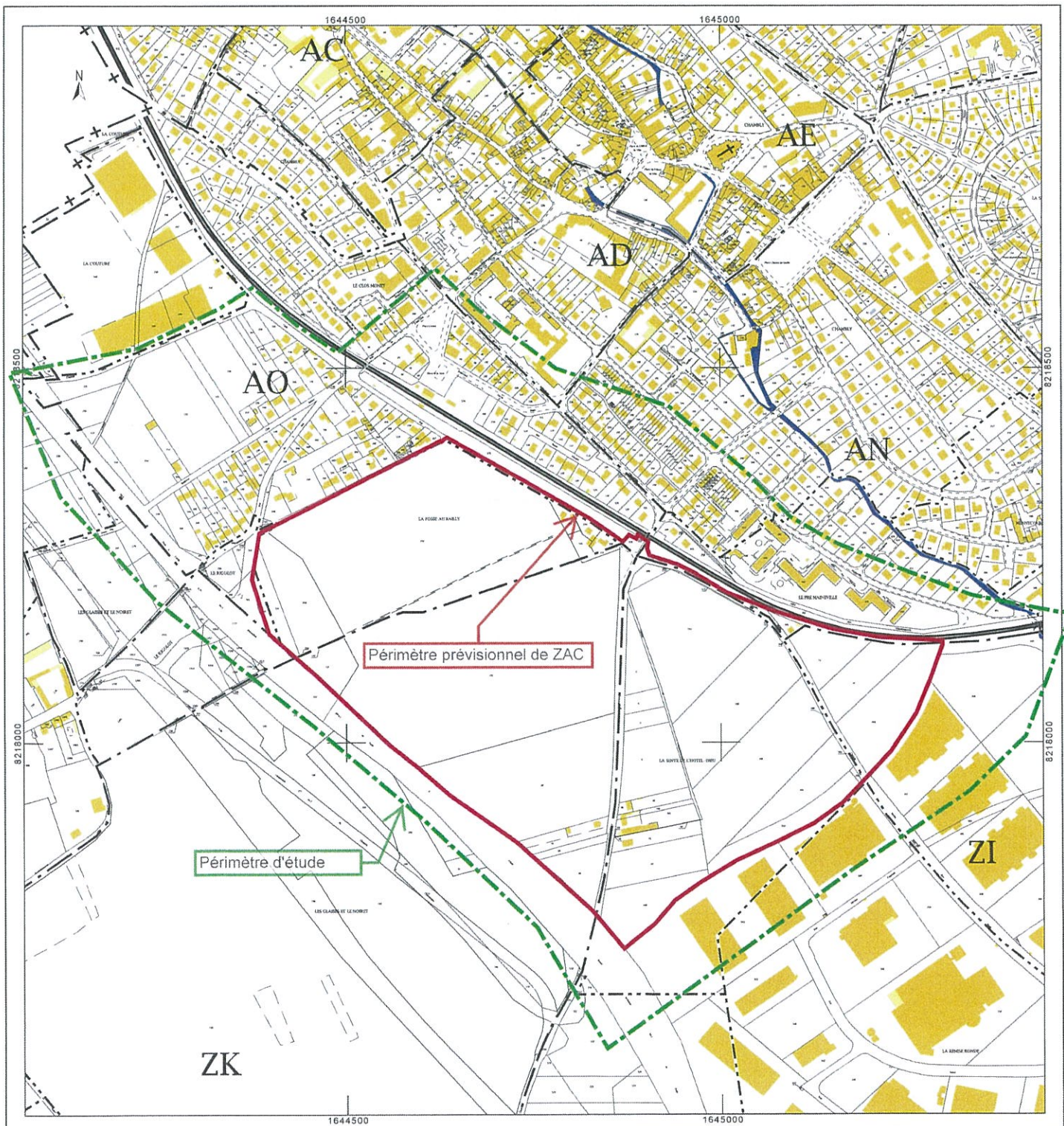
Ville de
CHAMBLY
ZAC Fosse au Bailly

Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)
Le : 31 JUIL. 2019

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
BEAUVAIS
POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU
DOCTEUR GERARD 60018
60018 BEAUVAIS CEDEX
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17
cdf.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	19	24

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Sylvie QUENETTE, Guillaume NICASTRO, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

Absents excusés :

Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
Gérard PAVOT, représenté par Patrice GOUIN
Dominique SUTTER, représenté par Doriane FRAYER
Mélanie LECOMTE, représentée par Marie-France SERRA
Pascal BOIS, représenté par Christian BERTELLE

Absents :

Gilles VIGNÉ
Sabrina GASPARD
Christelle DOUAY
Aline LOUET
Rachel ALIART-LOPES

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Détermination du périmètre et des modalités de concertation de la ZAC Saint Ladre

Délibération n°13

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-préfecture de Senlis le

31 JUL. 2019

et publication ou notification du
30 juillet 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
du Conseil municipal de la commune de
CHAMBLY**

Séance du **29 juillet 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 juillet, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 22 juillet 2019 (affichage le 22 juillet 2019) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David LAZARUS, Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-2 ;

CONSIDERANT que, pour faire suite à des échanges et des réflexions entre la commune et l'OPAC de l'Oise présentés lors de la commission permanente du 10 juillet 2019, l'OPAC envisage de créer au lieudit « Saint Ladre », tel que précisé sur le plan annexé, une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

CONSIDERANT que ce projet comprend un programme mixte de logements, d'équipements et de services ;

CONSIDERANT que ce projet de ZAC représente un enjeu de développement important pour la commune ;

CONSIDERANT que cette ZAC sera directement portée par un établissement public (OPAC de l'Oise), en coordination avec la Ville de Chambly ;

CONSIDERANT que l'opération nécessite, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, l'ouverture d'une concertation ;

CONSIDERANT que le conseil municipal doit, après avoir validé sur un périmètre identifié la mise à l'étude de la ZAC, donner son avis sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation, associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées dont les représentants de la profession agricole proposés par l'OPAC de l'Oise ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (24 voix pour) :

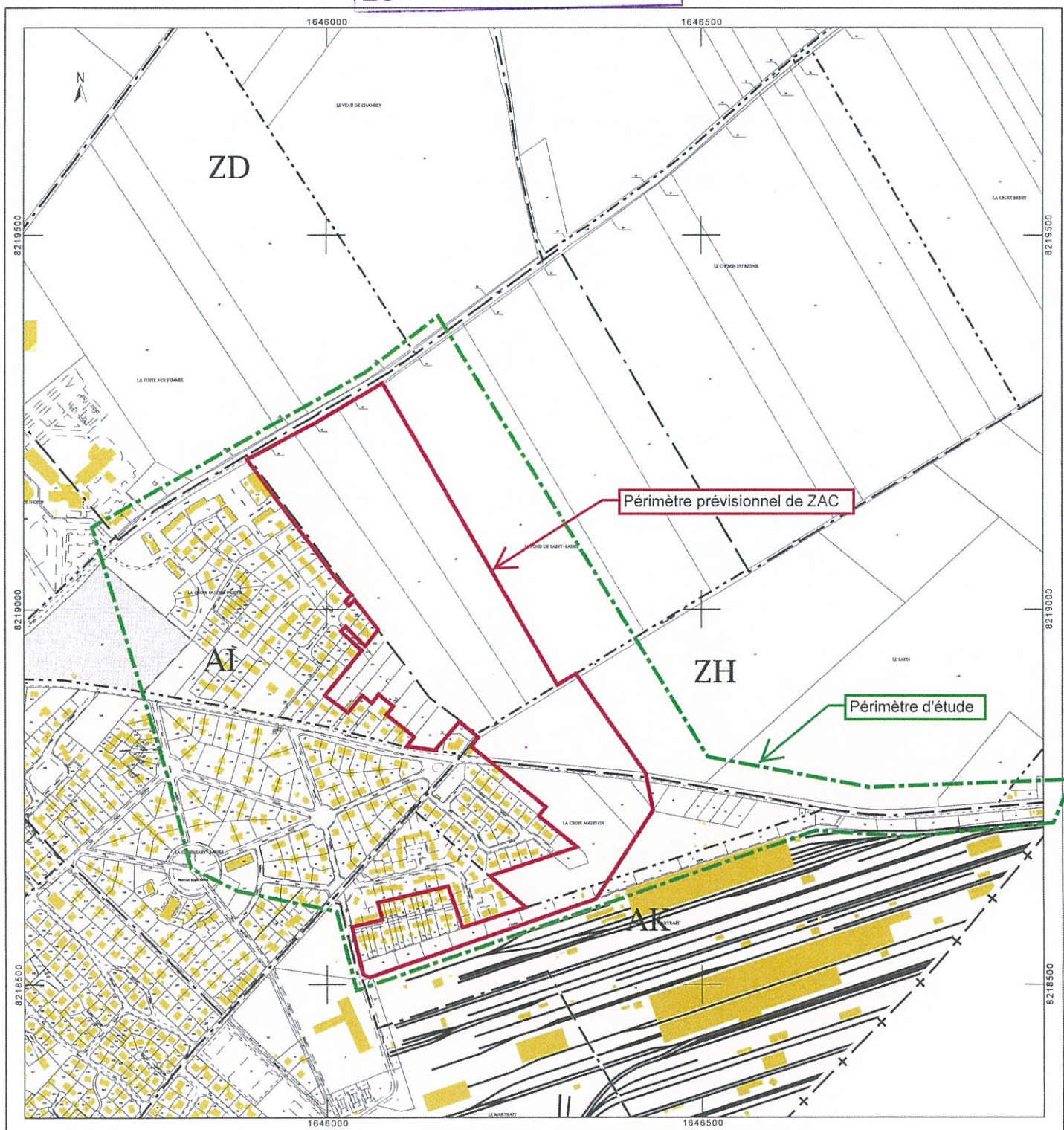
- ❖ VALIDE le principe de la mise à l'étude de la ZAC « Saint Ladre » sur le périmètre envisagé ;
- ❖ APPROUVE les modalités suivantes de concertation :
 - Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques ;
 - Information régulière sur une page internet dédiée aux questions relatives au PLU et à l'urbanisme, sur le site de la ville et qui sera actualisée après chaque étape d'avancement de la procédure ;
 - Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme ;
 - Parutions d'articles dans les publications de la ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
David LAZARUS



**Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)**
Le : 31 JUL. 2019



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	19	24

Séance du **29 juillet 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 juillet, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 22 juillet 2019 (affichage le 22 juillet 2019) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David LAZARUS, Maire.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Sylvie QUENETTE, Guillaume NICASTRO, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

Absents excusés :

Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
Gérard PAVOT, représenté par Patrice GOUIN
Dominique SUTTER, représenté par Doriane FRAYER
Mélanie LECOMTE, représentée par Marie-France SERRA
Pascal BOIS, représenté par Christian BERTELLE

Absents :

Gilles VIGNÉ
Sabrina GASPARD
Christelle DOUAY
Aline LOUET
Rachel ALIART-LOPES

Secrétaire de séance :

Guillaume NICASTRO

Objet :

Arrêt de la révision
du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°15

Acte rendu exécutoire après dépôt à
la Sous-préfecture de Senlis le

30 JUL. 2019

et publication ou notification du
30 juillet 2019

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-14, L 103-2, R 153-3 & L 300-2 ;

VU les délibérations du conseil municipal :

- n°8 du 28 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- n°9 du 25 septembre 2009 approuvant la modification du PLU ;
- n° 22 du 16 décembre 2011 approuvant la modification simplifiée du PLU ;
- n°3 du 20 juillet 2015 prescrivant la révision du PLU et fixant les mesures de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 11 octobre 2017 ;

VU les réunions avec les Personnes Publiques et Associées (PPA), du 26 janvier 2017, du 10 juillet 2017, du 25 septembre 2017 et du 12 septembre 2018 ;

VU l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France du 2 octobre 2018 ;

VU le bilan de la concertation présenté par Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme ;

VU les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (24 voix pour) :

1. CONSIDERE COMME FAVORABLE le bilan de la concertation présenté ;
2. ARRETE le projet de plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
3. SOUMET POUR AVIS, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques et Associées, aux établissements publics de coopération intercommunale ainsi qu'aux communes limitrophes ;
4. PRECISE que, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme :
 - Le dossier sera soumis à enquête publique dès que les personnes publiques, organismes de coopération intercommunale et les communes limitrophes

Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)

Le : **30 JUL. 2019**

auront rendu leur avis dans un délai de 3 mois à réception du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

- Dès l'ouverture de l'enquête publique, le dossier du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal sera tenu à disposition du public auprès du service urbanisme selon ses jours & heures d'ouverture au public (lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 / mardi et vendredi de 13h30 à 16h30) ou sur le site internet de la commune www.ville-chambly.fr à partir de la rubrique « La Concertation du PLU, je m'informe, je participe »,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

David LAZARUS

Acte télétransmis à la
Sous-Préfecture de Senlis (60)
Le : 30 JUL. 2019

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – OPAC DE L'OISE

9, avenue du Beauvaisis – B.P. 80616 – 60016 BEAUVAIS CEDEX

BUREAU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019**

Aujourd'hui, mercredi onze septembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente minutes, le **BUREAU** de l'Office Public de l'Habitat – **OPAC de l'Oise** dûment convoqué s'est réuni en son Siège situé 9, avenue du Beauvaisis – PAE du Haut Villé à BEAUVAIS sous la présidence de **Monsieur Arnaud DUMONTIER**, *Président de l'OPH OPAC de l'OISE*.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Ginette BAUDOUIN, *Administrateur*
Monsieur Jean DESESSART, *Administrateur*
Madame Brigitte LEFEBVRE, *Administrateur*
Monsieur Gilles SELIER, *Administrateur*

DÉPOSÉ

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 16 SEP. 2019

**ÉTAIENT EXCUSÉES :**

Madame Gillian ROUX, *Administrateur pouvoir en blanc attribué à Brigitte LEFEBVRE*

Madame Danièle CARLIER, *Administrateur pouvoir en blanc attribué à Jean DESESSART*

Monsieur Vincent PERONNAUD, Directeur Général, remplit les fonctions de secrétaire administratif.

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019 est adopté.

CHAMBLY – Zone d'Aménagement Concerté de la gare « Fosse au Bailly »

Concertation préalable à la création d'une ZAC

Le Président expose aux membres du BUREAU que suite à des échanges et des réflexions réalisées en partenariat avec la commune de CHAMBLY, l'OPAC de l'Oise envisage de créer au lieudit « Fosse au Bailly » tel que précisé au plan annexé une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Cette ZAC pourrait permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une vaste zone d'environ 30 hectares à proximité de la gare ferroviaire de CHAMBLY entre la D1001 à l'ouest, la voie ferrée à l'est et la zone commerciale au sud. Cette opération pourrait accueillir une nouvelle offre d'habitat diversifié ainsi que la création et le développement d'équipes et de services.

L'opération nécessite, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, l'ouverture d'une concertation.

En accord avec la commune de CHAMBLY, le Président propose de définir les modalités de la concertation, associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées dont les représentants de la profession agricole suivantes :

- Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques ;
- Information régulière et actualisée après chaque étape de la procédure sur une page internet sur le site de la commune, page dédiée aux questions relatives au PLU et à l'urbanisme ;
- Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme de la commune ;
- Parutions d'articles au sein des publications de la ville.

Le BUREAU, après en avoir délibéré, autorise le Directeur Général à mettre à l'étude une ZAC dénommée « Fosse au Bailly » à CHAMBLY et à organiser la concertation comme décrite ci-avant.

DÉPOSÉ

.....À LA PRÉFECTURE DE L'OISE.....

LE 16 SEP. 2019
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h05.

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT,



Arnaud DUMONTIER



CAMBI

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – OPAC DE L'OISE

9, avenue du Beauvaisis – B.P. 80616 – 60016 BEAUVAIS CEDEX

BUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Aujourd'hui, mercredi onze septembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente minutes, le **BUREAU** de l'Office Public de l'Habitat – **OPAC de l'Oise** dûment convoqué s'est réuni en son Siège situé 9, avenue du Beauvaisis – PAE du Haut Villé à BEAUVAIS sous la présidence de **Monsieur Arnaud DUMONTIER**, *Président de l'OPH OPAC de l'OISE*.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Ginette BAUDOIN, *Administrateur*

Monsieur Jean DESESSART, *Administrateur*

Madame Brigitte LEFEBVRE, *Administrateur*

Monsieur Gilles SELIER, *Administrateur*

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
16 SEP. 2019



ÉTAIENT EXCUSÉES :

Madame Gillian ROUX, *Administrateur pouvoir en blanc attribué à Brigitte LEFEBVRE*

Madame Danièle CARLIER, *Administrateur pouvoir en blanc attribué à Jean DESESSART*

Monsieur Vincent PERONNAUD, Directeur Général, remplit les fonctions de secrétaire administratif.

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019 est adopté.

CHAMBLY – Zone d'Aménagement Concerté « Saint Ladre »
Concertation préalable à la création d'une ZAC

Le Président expose aux membres du BUREAU que suite à des échanges et des réflexions réalisées en partenariat avec la commune de CHAMBLY, l'OPAC de l'Oise envisage de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au lieudit « Saint Ladre » tel que précisé au plan annexé.

Cette ZAC pourrait permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à l'est du territoire communal, à proximité de zones d'habitat et d'ateliers et d'un centre de formation de la SNCF. Cette opération pourrait accueillir une nouvelle offre d'habitat diversifié ainsi que la création et le développement d'équipes et de services.

L'opération nécessite, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, l'ouverture d'une concertation.

En accord avec la commune de CHAMBLY, le Président propose de définir les modalités de la concertation, associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées dont les représentants de la profession agricole suivantes :

- Création d'une boîte aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques ;
- Information régulière et actualisée après chaque étape de la procédure sur une page internet sur le site de la commune, page dédiée aux questions relatives au PLU et à l'urbanisme ;
- Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public au sein du service urbanisme de la commune ;
- Parutions d'articles au sein des publications de la ville.

Le BUREAU, après en avoir délibéré, autorise le Directeur Général à mettre à l'étude une ZAC dénommée « Saint Ladre » à CHAMBLY et à organiser la concertation comme décrite ci-avant.

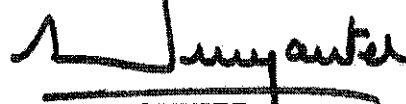
.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h05.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 16 SEP. 2019



Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT,


Arnaud DUMONTIER